

L'excès de liberté peut-il nuire gravement à la santé des Droits de l'Homme ?

Cette interrogation peut sembler provocante, voire saugrenue. Il est en effet profondément inscrit dans notre mémoire collective que la liberté constitue, avec l'égalité et la fraternité, l'un des piliers des droits de l'Homme. Et pourtant, l'on peut se demander si, à l'heure actuelle, le développement de la liberté n'a pas laissé de côté celui de la fraternité.

L'Union européenne me donne un exemple idéal pour illustrer ce propos. En effet, et c'est trop peu connu, l'édifice européen a, pour pierre angulaire, la création d'un espace de libertés au service d'un objectif plus général de fraternité. Dans l'esprit des pères fondateurs de l'Union, la liberté n'était pas un obstacle au développement des droits de l'homme. Au contraire, la création d'un grand marché unique européen devait avoir pour conséquences l'élévation du niveau de vie, la diffusion de la prospérité avec, pour résultat final - et selon le vœu de Jean Monnet - non pas une simple coalition des Etats mais un véritable rapprochement des peuples. Accroître la liberté était donc le moteur d'un cercle vertueux au service du développement d'un grand espace européen de fraternité.

Le premier aspect de la construction européenne, l'accroissement des libertés, est à maints égards un succès. Le marché intérieur percole dans tous les aspects de notre vie quotidienne. Du plus anecdotique, comme l'établissement de règles communes sur la dimension minimale des cages à poule (ce qui facilite leur transport), au plus fondamental, comme la simplicité avec laquelle nous pouvons nous rendre dans un autre Etat membre sur la simple possession d'une carte d'identité. Ce succès est tel qu'il passe souvent inaperçu. Or il faut en être conscient : nous avons, collectivement, plus de paix, plus de choix, plus de prospérité que jamais dans l'histoire de notre continent, ce qui est en grande partie à mettre au crédit du processus d'intégration européen.

Rapidement cependant, la question de l'efficacité du cercle vertueux entre liberté et fraternité s'est posée. Ainsi, par exemple, que reste-t-il de la fraternité si les travailleurs perçoivent la liberté des entreprises de délocaliser leur production où bon leur semble comme une menace pour leurs droits ? La liberté nous apporte une multitude d'avantages qu'il n'est pas question ici de remettre en question. Mais la liberté peut être vécue comme une menace, surtout en période de crise, par une partie importante de la population qui peine à en percevoir les avantages ou vit l'ouverture des frontières comme un processus injuste de remise en question de ses droits.

Dès lors, le sentiment que nous bénéficions tous des avantages de la construction européenne s'étiolle. La fraternité entre les peuples, tellement souhaitées par les pères fondateurs, peine à éclore : la crise grecque nous en offre hélas une illustration éclatante. Le cercle vertueux entre liberté et fraternité semble donc être rompu. La conséquence immédiate est la remise en cause de la légitimité du processus d'intégration européen au motif qu'il ne bénéficierait qu'à une minorité de privilégiés au détriment des droits du plus grand nombre.

En écho à cette remise en cause, la réflexion sur l'introduction d'un cadre juridique de protection des droits de l'Homme au sein de l'Union n'a cessé de gagner en importance au fil de l'approfondissement du marché intérieur. Ce processus a abouti, dans le Traité de Lisbonne, à deux résultats concrets. Premièrement, l'Union est sur la voie de l'adhésion à la Convention européenne des Droits de l'homme. Deuxièmement, l'Union a intégré, au cœur même de ses Traités, une Charte des droits fondamentaux destinée à devenir le cadre de référence en la matière.

Partant de ce constat, je conclurai sur une note optimiste.

Tout d'abord, parce que ce processus de rééquilibrage entre liberté et fraternité, même s'il n'est pas achevé, contribue à asseoir la légitimité du projet européen. Le renforcement des droits de l'homme est indispensable afin de réintroduire un certain enthousiasme en faveur de la construction européenne, d'assurer une meilleure répartition des avantages du marché intérieur et de remettre en marche le cercle vertueux liberté-fraternité.

Ensuite, et de manière plus générale, parce que cette tension entre la liberté et les droits de l'Homme n'est bien entendu pas propre à l'espace européen. La mondialisation, qui repose également sur un élargissement sans précédent de la liberté, entraîne les mêmes problèmes sur une échelle démultipliée. Or, les efforts de l'Union afin de résoudre par le haut cette tension peuvent très certainement servir de modèle ou, à tout le moins, de laboratoire pour le reste du monde.

En conclusion, l'Union se doit donc de cultiver un modèle de libéralisation qui, tout en assurant la plus grande liberté possible, garantira également le développement d'une véritable fraternité entre l'ensemble de ses citoyens. Ce n'est d'ailleurs à mon sens qu'à cette condition qu'elle survivra à la crise profonde qu'elle traverse actuellement.